



1. EDITORIAL

Si l'exercice précédent a été marqué par un flux d'activité conséquent, nous notons que l'année 2016 aura permis une meilleure régulation des mesures, un suivi attentif via le logiciel SOLIS et une coordination fine avec les Inspecteurs de l'ASE.

Cette évolution aura permis d'atteindre les objectifs fixés tout en conservant disponibilité et réactivité au regard des situations confiées. A ce titre, le très léger phénomène de suractivité – 150 MIP réalisées pour un prévisionnel fixé à 145 – apparaît quasi anecdotique et met en exergue une lecture partagée du suivi de l'activité tout au long de l'année. Il s'agit là par ailleurs de l'aboutissement d'un travail mené dans une logique de confiance avec les Inspecteurs de l'ASE et articulé en proximité avec l'ensemble des dispositifs d'aide sociale promus au titre de la solidarité par le Conseil Départemental.

En faisant le choix de recourir, face aux situations les plus complexes, aux compétences pluridisciplinaires de notre Service, le Département développe une attention toute particulière aux enfants les plus en difficulté.

Plus que jamais le Service MIP se situe dans le droit fil de la réforme de la protection de l'enfance et il est tout à l'honneur du Département d'en avoir perçu l'intérêt en amont en poursuivant l'objectif de garantir au mieux la protection de notre jeunesse.

2. MISSIONS / CONSTATS RELATIFS AUX MESURES ET AUX BENEFICIAIRES

L'ACTIVITE

Colonne1	2013	2014	2015	2016
AGREMENT*	130	145	145	145
MIP DEMANDEES	153	152	141	150
MIP REALISEES	153	152	141	150
ECARTS	23	7	-4	5
	15,03%	4,61%	-2,84%	3,33%
STOCK AU 31 DEC	66	65	62	56
NBR DE MESURES PAR TS	36	36	36	36
NBR DE MESURES PAR TS PREVUS PAR BUDGET	36	36	36	36

La MIP est mise en œuvre par les Inspecteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance avec l'accord des parents dans une logique de contractualisation.

La mesure d'investigation s'exerce durant une période de six mois pleins et soutenus et donne lieu à un écrit remis aux Inspecteurs de l'ASE qui sera discuté avec eux.

Mieux prendre en compte la place de l'enfant dans son environnement familial, social et scolaire est un objectif central.

LES BENEFICIAIRES : AGE ET SEXE DES MINEURS

Sur les 150 mineurs pris en compte 55 % sont des garçons et 45 % sont des filles.

La tranche d'âge la plus concernée par la mise en œuvre d'une MIP concerne l'adolescence.

Origine du signalement :

Si plus de 60 % des enfants le sont via les Espaces Solidarité il importe de noter que 25 % des informations préoccupantes émanent par ailleurs de l'Education Nationale.

Espaces Solidarité et Education Nationale représentent 86 % des organismes à l'origine des démarches d'intervention adressées à l'Inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance, aboutissant à la mise en place d'une MIP.

Motifs des signalements :

Les motifs de signalement sont nombreux mais mettent en évidence trois aspects dominant : un cadre éducatif inadapté, une exposition à un climat de violence, une problématique scolaire.

Mesures préconisées :

Le travail éducatif mené permet, dans près de 40 % des situations, une amélioration significative des conditions de prise en charge des enfants autorisant à mettre un terme à tout soutien éducatif.

Pour 32 % des mineurs nous préconisons la mise en œuvre d'une AED de soutien pour éviter la résurgence d'une situation de danger. Ces deux types d'orientation correspondent à 70 % de l'ensemble ; c'est-à-dire à quel point elles sont significatives.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Partenariat (et travail avec les familles)

Partenariat :

Le Service s'inscrit dans la volonté de renforcer le maillage partenarial en multipliant les rencontres avec les partenaires.

Travail avec les familles :

Les notions *d'investigation et d'accompagnement* sont sans cesse questionnées et donnent lieu à une réflexion de fond, concomitante à l'évaluation interne et à l'actualisation du projet de service. La dimension du travail en binôme (TS/psycho) tend à s'affiner.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

L'objectif majeur visant l'amélioration continue de la prestation aura pris forme du lancement de la première évaluation interne au sein du service. Cette action, menée à cheval sur 2016/2017 aboutira au printemps à la définition de nouveaux objectifs d'améliorations de la prestation.

5. RESSOURCES HUMAINES

Evolution personnel présent en CDI au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

2014	2015	2016 *
7,36	7,36	8,35

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	8,35*	1,00	1,00	4,00	1,25		0,10

*dont 1 ETP encadrement en congé fin de carrière

Année charnière qui aura été marquée par le départ en retraite de Madame KAMMERER qui exerçait depuis l'ouverture du SMIP la fonction de Chef de Service.

Son travail remarquable aura sans conteste enrichi les pratiques du service et permis un resserrement des liens avec de nombreux partenaires dont en priorité les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

La prise de fonction de Monsieur CRAVAGEOT en remplacement de Madame KAMMERER à l'automne se sera inscrite dans une logique qui vise à poursuivre et consolider le travail déjà entrepris.

6. CONCLUSION

Le service a travaillé tout au long de l'année, au plus près qu'il soit possible, dans le but de servir les familles en ciblant la protection de l'enfant. Les résultats obtenus sont autant d'encouragements pour une équipe qui n'a de cesse de militer pour un travail social à visage humain. Nos quelques réussites sont la preuve qu'il existe non pas un chemin mais plusieurs voies pour promouvoir l'acceptable dans une famille et consolider au quotidien le développement et l'épanouissement des enfants.